

Propos recueillis par **David Pouilloux** le 1^{er} juillet 2009

Lascaux : le droit contre la famine

Depuis Nantes, 80 chercheurs internationaux au chevet des lois agroalimentaires

François Collart-Dutilleul est professeur de droit à l'Université de Nantes, membre de l'Institut universitaire de France et du Conseil National de l'Alimentation. Il vient de recevoir un financement européen pour son projet de recherche international nommé Lascaux...



Quel est le point de départ du projet Lascaux ?

"Je suis juriste et je tiens à m'engager dans la réalité du monde. Or aujourd'hui, un constat terrible s'impose à l'humanité : plus d'1 milliard d'habitants souffre de la faim, soit un habitant sur 6. Ils étaient près de 825 millions il y a 10 ans. Pourtant, à l'époque, les Etats réunis lors du Sommet Mondial de l'alimentation de la FAO, avaient décidé de s'attaquer à ce problème et s'étaient engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim pour 2015. Un tel objectif avait de nouveau été fixé solennellement par les Nations unies lors du Sommet du Millénaire. Mais c'est une évidence, les politiques menées pour lutter contre la faim dans le monde sont un échec. En tant que chercheur, spécialiste du droit, je pense qu'il y a un problème de droit derrière cela. Les lois, les règles en vigueur, au niveau local, national ou international, qui sont là pour protéger les habitants contre la famine, n'existent pas, ne

sont pas appliquées ou sont contournées. Le projet Lascaux vise à faire un diagnostic de la situation, à remonter aux origines du mal, c'est-à-dire à trouver les causes profondes de cet échec."

Pourquoi attaquer le problème sous l'angle du droit ?

"Derrière la famine dont souffre des millions de personnes, je pense qu'il y a un problème de droit. Je pense que le droit lié à l'alimentation, au droit du sol, à l'agroalimentaire, est malade. Dans la forêt de lois qui régissent ce domaine, nous devons identifier l'arbre malade, c'est-à-dire la loi qui manque, la loi mal fichue, la loi qui n'est pas efficace, afin de pouvoir la soigner et éviter que toute la forêt ne tombe malade."

Pouvez-vous nous donner des exemples ?

"Entre 2005 et 2007, à Madagascar, des nouvelles lois votées par le gouvernement ont changé le droit du sol et le droit des investissements étrangers. Pour le sol, c'était un abandon du droit coutumier qui reposait sur la gestion en commun de la terre.

Cette réforme a permis à la firme coréenne Daewoo de proposer à l'Etat malgache de lui prêter, pour 99 ans, 1,3 millions d'hectares de terres cultivables, soit la moitié des terres arables de ce pays. À la place des cultures traditionnelles et si le projet de contrat est mis en oeuvre, cette firme produirait des céréales pour assurer l'autosuffisance de la Corée et des agrocarburants pour l'automobile.

Le cas soulevé par l'affaire Daewoo à Madagascar, un parmi beaucoup d'autres de par le monde, constitue l'exemple de lois « malades » dont l'application peut avoir des conséquences dramatiques pour les populations locales. L'appropriation privée du sol est souvent perçue comme le seul moyen d'assurer une sécurité foncière aux paysans. Mais encore faudrait-il que les paysans pauvres aient les moyens financiers d'accéder à la propriété, ce qui n'est pas le cas. A défaut, les ruraux n'auront plus de terre à exploiter et ils n'auront donc plus de quoi se nourrir. Ils migreront vers les grandes villes avec une détérioration dramatique de leurs conditions de vie.

Une autre illustration : lors de la crise de la vache folle, à la fois crise sanitaire, alimentaire et économique, les systèmes d'alerte, les lois, les règles n'ont pas empêché qu'elle survienne avec les conséquences que l'on connaît. L'Europe a mis le droit qui encadrait cette crise à la poubelle et l'a revu de fond en comble. Un nouveau droit régit aujourd'hui le secteur. Mais personne ne s'est posé la question de savoir pourquoi le droit « ancien » ne nous a pas protégés... Autrement dit, on a traité la maladie sans s'intéresser vraiment à sa cause."

On parle rarement de droit au grand public. Pourtant, il joue un rôle important...

"La force et la beauté du droit, c'est justement d'être un langage social commun. Quelles que soient nos valeurs, nos opinions, nos origines, il est un langage que l'on peut partager. Dans une démocratie, il permet à toutes les composantes de la société de débattre, de converser et, à un moment donné, de se mettre d'accord sur des mots. Il permet aussi de se mettre d'accord sur la question précise autour de laquelle on va discuter. Il n'y a pas de débat possible si on ne s'entend pas au départ sur la question à poser ! Le droit est un compromis, un consensus accepté par tous. Le droit est fait pour humaniser la société, c'est-à-dire la rendre plus humaine. Le droit encadre par exemple l'économie, il permet de réguler le « marché » comme on dit souvent. Mais lorsqu'il n'est pas assez fort, le marché prend le dessus, et cela donne la crise économique actuelle. Crise qui fait qu'aujourd'hui des millions de personnes sont encore plus pauvres et souffrent de la faim."

Quelles sont les principales étapes du projet Lascaux ?

"L'équipe que je dirige va agir en trois temps. Premièrement, nous allons identifier le droit

agroalimentaire, c'est-à-dire les lois qui encadrent le monde de l'alimentation au sens large, de la fourche à la fourchette, du champ à l'assiette. Ensuite, nous ferons un diagnostic dans le but de cerner ce qui n'a pas marché dans tel ou tel cas, dans tel ou tel pays, ou contraire ce qui a marché. Enfin, dans un troisième temps, nous travaillerons aux solutions à apporter. Mais cette partie se fera avec les élus politiques et les citoyens, car c'est à eux de se prononcer, de choisir, de décider. Ils doivent avoir la responsabilité du choix. Le rôle des experts est d'éclairer les citoyens, afin qu'ils puissent avoir les moyens de décider ce qu'il faut faire. En 2013, nous organiserons à Nantes un grand forum citoyen autour de ce projet."

Vous avez bénéficié d'un financement européen de 2 millions d'euros. C'est une reconnaissance ?

"Oui, bien sûr. C'est le seul projet universitaire en sciences humaines et sociales retenu par la Commission européenne et c'est à Nantes. Mais c'est surtout une énorme responsabilité. Le projet Lascaux mobilise 80 chercheurs du monde entier durant 5 ans (2009 - 2014). Chacun sera une sorte de télescope observant l'Univers du droit. Lorsque l'on mettra chacun de ces télescopes en phase avec tous les autres, on aura une image beaucoup plus précise de cet univers dont les lois régissent les questions alimentaires et déterminent le sort des habitants de notre planète. Ce travail mené sera une sorte de boussole pour les citoyens qui leur permettra de savoir où l'on va et de choisir où ils veulent aller."

Pourquoi avoir choisi le nom « Lascaux » pour votre projet ?

"Depuis la nuit des temps, il existe un lien entre l'homme, l'aliment et la terre. Notre projet part justement de ce lien ancien. Au-delà de ça, la grotte de Lascaux, connue pour la beauté de ses peintures rupestres, est considérée comme la Chapelle Sixtine de la préhistoire. Je pense que pour peindre un tel chef-d'œuvre, il faut d'abord avoir mis à distance le besoin de se nourrir. C'est-à-dire que l'homme peut concevoir ce qu'il y a de plus beau, de plus créatif, à partir du moment où il n'a plus faim. L'art est aussi l'expression de la liberté. Je pense ainsi qu'il n'y a pas de liberté possible, ni de culture, lorsque l'on doit penser sans cesse à se procurer le repas suivant. En desserrant l'étau de la faim dans le monde, l'objectif ultime du projet Lascaux est de permettre aux habitants d'avoir accès à la liberté et à la culture."

Propos recueillis par **David Pouilloux** le 1^{er} juillet 2009 pour le site de Nantes Métropole (<http://www.nantesmetropole.fr/>)